

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	4
Présents	25	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

L'an deux mil quatorze, le 18 Novembre à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 18 Novembre 2014, après convocation légale reçue le 12 Novembre 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Thomas CONSTANTIN, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, , M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à Mme Sylviane VERGIER), M. Michel TERRISSE, (Pouvoir donné à M. Bernard LEMEUR), Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Lucien STANZIONE.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Programme Local de l'Habitat des Sorgues du Comtat 2012-2017
Adoption du bilan annuel 2013

Monsieur Christian GROS, Président, rappelle que la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est engagée à poursuivre ses actions dans le cadre de ses compétences en matière de politique de l'habitat afin de mieux maîtriser le développement de son territoire dans le respect des principes de diversité sociale et de mixité urbaine, et a ainsi adopté son deuxième Programme Local de l'Habitat pour la période 2012-2017 par délibération en date du 31 janvier 2012.

Le Programme Local de l'Habitat entend apporter une réponse à la hauteur des enjeux des questions d'habitat sur le territoire.

Ce deuxième PLH pour la période 2012-2017 repose sur 7 grandes orientations :

- Fixer et valider des objectifs réalistes de production en logements.
- Poursuivre et optimiser la diversification de la production, répondre aux besoins des jeunes et des actifs locaux
- Répondre aux besoins en logements des ménages en difficultés
- Rechercher l'intégration des logements sociaux

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

- Veiller à la pérennité et au bon foncièrement du parc existant
- Promouvoir la qualité urbaine et le développement durable
- Pour atteindre les objectifs poursuivis, organiser les moyens de production et promouvoir des outils adaptés aux contextes locaux

Ce deuxième PLH est en vigueur depuis plus de deux ans et conformément aux articles L 302-3, R 302-12 et R 302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation un bilan annuel d'avancement, ci-annexé, a pu être dressé.

La programmation prévue dans ce 2ème PLH des Sorgues du Comtat est de 240 logements par an dont 73 en locatif social.

Avec 134 logements autorisés, la Communauté de Communes n'a en effet réalisé que 55% de ses objectifs de production sur cette deuxième année.

En matière de production neuve de logements locatifs sociaux, 64 logements ont reçu un financement de l'Etat. La production en logements locatifs sociaux représente près de 88% de l'objectif annuel.

L'année 2013 maintient donc sa production en locatifs aidés, malgré un contexte économique peu favorable et un cadre législatif et réglementaire modifiant le circuit de reversement des prélèvements opérés au titre des obligations de réalisation de logements sociaux. Ainsi, pour les communes membres, impactées par ce prélèvement, les sommes ne sont plus versées à la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat, mais à l'EPF PACA, impactant d'autant les possibilités de financement de la production de logements sociaux.

Ce deuxième PLH permet ainsi la poursuite d'un certain nombre d'actions, notamment en matière foncière avec la signature de conventions d'intervention foncières entre l'EPF PACA et les communes de Pernes-les-Fontaines et de Monteux, et également en matière d'urbanisme avec l'intégration dans les PLU des outils réglementaires en faveur du logement social afin d'atteindre les objectifs du PLH.

D'autres mesures en faveur du logement social telles que l'intégration d'un pourcentage de logements sociaux dans les programmes immobiliers ou les partenariats avec les bailleurs sociaux pour atteindre les objectifs ont permis et vont permettre d'augmenter le parc de logements. Enfin, des mesures plus spécifiques en faveur du parc existant et des logements adaptés sont également mises en œuvre.

La présentation de ce bilan a fait émerger un débat au sein de l'assemblée notamment sur les difficultés de mise en œuvre de cette politique de l'habitat, dans un contexte financier contraint et avec le renforcement des obligations de production et de rattrapage de logements sociaux

VU le Code de la construction et de l'habitation :

VU le Deuxième Programme Local de l'Habitat des Sorgues du Comtat approuvé le 31 janvier 2012 ;

VU le bilan de l'année 2013 du deuxième PLH ci-annexé :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, entendu,

Et après en avoir délibéré à 28 voix pour et une abstention (Monsieur Robert IGOULEN)

APPROUVE le bilan de l'année 2013 du Programme Local de l'Habitat des Sorgues du Comtat.

PRECISE que ce bilan et les délibérations s'y afférentes seront transmis aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale ainsi qu'au Préfet et seront tenus à la disposition du public pendant un mois.

PRECISE que la délibération adoptant le PLH sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des communes membres. Une mention de cet affichage sera insérée dans un journal départemental.

PRECISE que sera présentée au vote du prochain Conseil Communautaire une motion relative au renforcement des obligations de production de logements sociaux et au renforcement du rythme de rattrapage incombant à notre Communauté de Communes, dans un contexte financier contraint, du fait notamment de la perte des pénalités SRU reversées aux intercommunalités dotées d'un PLH.

Les Sorgues du Comtat se sont engagés, en 2012, dans un 2^{ème} PLH, qui fixe des objectifs de productions et met en place un dispositif d'aides directes à la production de logements sociaux.

Aujourd'hui, les évolutions législatives sont incompatibles avec notre contexte local et notamment avec nos objectifs et moyens initiaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

